



## Travaux apres décès

-----  
Par ron2977

Bonjour,

Ma mère est décédée, elle était locataire. Nous avons tous déménagé, nettoyé et refait remise en état, peinture, etc?

Il y encore des travaux pris en charge avant son décès par son assurance suite à un dégât des eaux. Ces travaux seront pris en charge pendant 2 ans, or le délai de réalisation de ces travaux est long, pas avant 3-5 semaines.

Nous souhaitons sortir maintenant et faire l'état des lieux de sortie rapidement, qu'il y ait un nouveau locataire, peu importe me dit l'assurance et que nous n'avons pas à attendre que ces travaux soient faits avant de sortir, que nous ne sommes pas tributaires des délais des entreprises, que le propriétaire ne peut pas nous empêcher de sortir, de retenir la caution, etc?puisque les travaux seront faits dans les règles de l'art, etc?

Le propriétaire freine et pas très enclin à faire l'état des lieux de sortie avant que les travaux soient faits, qui est dans son bon droit ?

Cdt